COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

2006-2007

RAPPORT DE RENDEMENT MINISTÉRIEL

L'honorable Stockwell Day, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique
(Sécurité publique et Protection civile Canada)

Table des matières

SECTION 1 – VUE D'ENSEMBLE **3**
Message du président 4
Déclaration de la direction 6
Renseignements sommaires 7
Raison d'être : Vision, mission et mandat 7
Ressources financières 8
Ressources humaines 8
Activités de programme et principaux résultats visés 9
Rendement ministériel 12
Contexte et cadre de fonctionnement 12
Aperçu du rendement 12

SECTION 2 – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE **27**
Analyse selon l'activité de programme 28
Résultat stratégique 28
Activité de programme 28
Description de l'activité de programme 28
Résultats prévus et résultats accomplis 28
Appui aux priorités de la CPP 29

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **30**
Organigramme 31
Rendement financier 33
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues avec les dépenses réelles (y compris les ETP) 33
Tableau 2 : Ressources par activité de programme 34
Tableau 3 : Postes votés ou législatifs 35
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux 36
Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations 37
Tableau 7 : Politiques sur les voyages 38
Tableau 8 : Tableaux financiers ministériels 39

SECTION 4 - AUTRES RENSEIGNEMENTS **53**
Contacts et site Web 54
Dispositions législatives 54
Publications récentes 54

SECTION 1

VUE D'ENSEMBLE

Message du président

La Commission des plaintes du public contre la GRC s'est efforcée cette année, malgré les contraintes du mandat qui lui est conféré par la loi, d'améliorer son efficacité et sa crédibilité. En favorisant l'accès au processus d'examen des plaintes, en accélérant le règlement des plaintes, en éliminant l'arriéré des cas en attente d'examen et en faisant connaître les résultats de ses examens de la conduite des policiers, la Commission a cherché à renforcer la participation des citoyens et la confiance du public dans le processus d'examen des plaintes. En améliorant ses relations avec la GRC et en formulant des conseils constructifs dans ses rapports d'examen, la Commission a favorisé un esprit de collaboration et contribué à améliorer les politiques opérationnelles de la GRC.

Toutefois, les réalisations que la Commission peut accomplir dans le cadre du mandat que lui confère actuellement la loi ne suffisent pas. Comme je l'ai mentionné dans le rapport annuel de l'an dernier, un modèle axé sur les plaintes ne permet plus d'assurer l'examen adéquat d'un service de police national dont relèvent, aux termes de son vaste mandat, des questions aussi diverses que les infractions au code de la route, le crime organisé transnational et le terrorisme mondial. Même s'il demeure vrai que la conduite des policiers peut faire l'objet d'un examen judiciaire lorsque les activités policières entraînent des accusations criminelles et des procès publics, la GRC atteint de plus en plus ses objectifs au moyen d'opérations secrètes visant à prévenir ou à interrompre les activités criminelles. Ces activités font rarement l'objet d'un examen public, car elles demeurent loin du regard des tribunaux pénaux et à l'écart des mécanismes d'examen des plaintes du public.

À l'instar de la GRC, la Commission a été créée par le Parlement. Mais contrairement à la GRC, la trousse d'outils vieille de 20 ans que met la loi à la disposition de la Commission est devenue archaïque alors que le pouvoir prévu par la loi, les ressources financières et les effectifs de la GRC ont augmenté pour lui permettre de suivre le rythme d'un monde en perpétuelle évolution. Cette année, la Commission a élaboré une loi type qu'elle soumet à l'examen du ministre de la Sécurité publique, au Parlement et aux Canadiens.

En février 2007, le Comité sénatorial spécial sur la *Loi antiterroriste* a rendu public un rapport sur l'examen des activités de sécurité nationale au Canada et a recommandé que le gouvernement assure un examen plus efficace des fonctions de la GRC en matière de sécurité nationale au moyen d'un organisme d'examen investi de pouvoirs analogues à ceux qu'exerce le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Des services de police efficaces reposent sur un public coopératif qui reconnaît et valorise le rôle que joue la police pour assurer la sécurité des collectivités. À l'ère de la diminution du respect envers l'autorité et de la recrudescence des soupçons envers la police, une Commission mieux équipée, dotée de pouvoirs correspondant davantage au niveau d'intrusion exercé par la GRC, permettrait dans une large mesure de garantir au public que le service de police national du Canada continue d'avoir une conduite conforme à l'intérêt public. Le Parlement et le ministre de la Sécurité publique peuvent y arriver en modifiant la loi. Leur réponse doit aller au-delà de la question étroite des enquêtes sur la sécurité nationale pour répondre aux besoins de tous les Canadiens protégés par la GRC.

Par ailleurs, la Commission continuera de faire tout son possible dans le cadre de son mandat actuel pour devenir un organisme d'examen de plus en plus crédible et efficace. La GRC s'est engagée à collaborer volontairement avec nous pour répondre aux préoccupations du public au sujet des services de police au Canada. Les Canadiens connaissent le processus d'examen et ils s'en prévalent - comme en témoigne la hausse de 20 p. 100 des demandes d'examen. Les examens sont effectués en un temps record, et la Commission entend continuer d'améliorer ses programmes de sensibilisation pour que l'exercice des droits des citoyens soit plus complet et plus représentatif.

Le président,
Paul E. Kennedy

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2006-2007 de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada (CPP).

Ce document a été préparé conformément aux principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement.*

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur le résultat(s) stratégique(s) et sur l'architecture des activités de programme du ministère approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit un cadre de reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Le président,
Paul E. Kennedy

Renseignements sommaires

Raison d'être : Vision, mission et mandat

La CPP est un organisme autonome qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). La CPP traite les plaintes déposées par le public au sujet de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Les membres du public peuvent également déposer une plainte concernant toute autre personne nommée ou employée sous le régime de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (ci-après la *Loi sur la GRC*). Une personne peut déposer une plainte même si elle n'est pas liée directement à l'incident.

La CPP a le pouvoir de formuler des conclusions et des recommandations, mais ne peut ni imposer de mesures disciplinaires ni adjuger de compensations financières aux plaignants.

Les énoncés de vision et de mission de la CPP expliquent clairement sa raison d'être, son travail et les moyens qui lui permettent d'atteindre ses objectifs :

Vision

L'excellence des services de police grâce à la redevabilité.

Mission

Effectuer un examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin d'assurer que la GRC est redevable au public.

Mandat

Le mandat de la CPP est défini dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*. Ses activités principales peuvent se résumer ainsi :

- recevoir les plaintes du public concernant la conduite des membres de la GRC;
- procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leur plainte par la GRC;
- convoquer des audiences et mener des enquêtes;
- énoncer des conclusions et formuler des recommandations.

Ressources financières
(000 $)

2006-2007		
Dépenses prévues	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
6 466	**6 881**	**6 626**

Ressources humaines
(ETP)

2006-2007		
Prévues	**Réelles**	**Différence**
44	**44**	**0**

Activités de programme et principaux résultats visés

		2006-2007		
État du rendement			**Dépenses prévues (000 $)**	**Dépenses réelles (000 $)**
Résultat stratégique : Assurer le maintien de collectivités sûres par la promotion de valeurs canadiennes telles que le respect des droits de la personne et des droits civils, le multiculturalisme et le respect de la diversité, l'égalité et la justice, ainsi que le respect de la primauté du droit.				
Priorité	**Activité de programme - Résultats prévus**	**État du rendement**	**Dépenses prévues**	**Dépenses réelles**
Priorité n° 1 Réorientation des activités	Rationaliser les activités et tirer parti des gains de productivité en vue de créer la réserve diversifiée de compétences de base requise pour permettre l'évolution des rôles et des responsabilités.	Respectée	50	50
Priorité n° 2 Amélioration des activités	Gérer notre rôle dans le cadre et à l'appui de tout nouveau projet de loi découlant du rapport O'Connor. Gérer l'arriéré des dossiers. Améliorer le cycle de planification de l'organisation et la façon d'élaborer un plan stratégique.	Respectée	60	60
Priorité n° 3 Activités de relations externes	Dresser un plan en vue d'évaluer la satisfaction de la clientèle et les opinions à l'égard de l'examen civil afin de mieux répondre aux besoins des clients et de donner l'occasion au public canadien et aux parties intéressées d'influer sur la politique et les programmes.	Partiellement respectée	15	0

	Promouvoir la CPP et son mandat afin d'être en mesure de fournir un large éventail de services. Se gagner une bonne réputation auprès du public.			
Priorité n° 4 Amélioration de la gestion des TI/GI	Respecter les normes établies par le CT en ce qui concerne la Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI) en adoptant une approche planifiée. Améliorer la prestation des services de TI en collaboration avec Sécurité publique Canada. Poursuivre le développement de l'espace de travail électronique afin de respecter nos obligations aux termes de la présentation au CT et en accroître l'usage au-delà des engagements initiaux. Inventorier les améliorations à apporter aux produits de TI/GI actuels ou demander la création des produits et services requis pour faciliter l'exécution de programmes.	Respectée	250	250

Priorité n° 5 Amélioration de la gestion des ressources humaines et de l'intégration à la planification d'activités	Créer un environnement dans lequel les ressources humaines et la planification d'activités vont de pair. Créer un milieu de travail de choix; satisfaire les exigences de la LMFP et s'en faire le champion.	Respectée	30	30
Priorité n° 6 Enquête Kingsclear	Établir les faits et formuler, au besoin, les recommandations qui s'imposent à l'issue d'un examen des résultats de l'enquête menée par la GRC au sujet d'allégations de violence sexuelle présumée au Centre de formation pour jeunes de Kingsclear, au Nouveau-Brunswick, et de l'enquête connexe de la GRC sur la conduite de l'un de ses membres.	Respectée	1 500	1 500

Rendement ministériel

Contexte et cadre de fonctionnement

Le gouvernement du Canada s'engage à favoriser le développement de collectivités sûres et sécuritaires reflétant les valeurs qui tiennent à cœur aux Canadiens. Ces valeurs témoignent d'une société diversifiée propice à la dualité linguistique et à l'inclusion sociale. Les priorités de la CPP se situent dans le droit fil de cet engagement. En s'efforçant d'atteindre son propre **objectif stratégique**, qui est « d'assurer le maintien des collectivités sûres par la promotion de valeurs canadiennes telles que le respect des droits de la personne et des droits civils, le multiculturalisme et le respect de la diversité, l'égalité et l'équité, ainsi que le respect de la primauté du droit », et en se conformant à sa **vision** « L'excellence des services de police grâce à la redevabilité », la CPP peut accroître la confiance entre la police et les Canadiens, et sensibiliser tous les citoyens à leur droit de porter plainte et leur faire comprendre que leurs plaintes seront examinées en toute impartialité et équité pour les parties visées.

Le public canadien est la principale clientèle de la CPP, qui reçoit ses plaintes et les transmet à la GRC pour enquête conformément à la *Loi sur la GRC*. La Commission peut aussi faire l'examen des décisions rendues par la GRC en cas d'insatisfaction du plaignant. Elle est habilitée à porter elle-même plainte, à procéder à des enquêtes, à tenir des audiences publiques, à faire connaître ses conclusions et à formuler des recommandations au commissaire de la GRC.

Aperçu du rendement

Bien que le nombre de demandes de renseignements et de plaintes ait légèrement augmenté cette année, la CPP a pu transmettre les plaintes à la GRC en deux fois moins de temps, soit en quatre jours comparativement à huit jours l'an dernier. En 2006-2007, la CPP a traité 998 demandes de renseignements du public sur toutes sortes de questions concernant notamment la conduite de la GRC, les litiges relatifs à la garde d'enfants, les pouvoirs des shérifs et des huissiers, les services sociaux du gouvernement et les numéros d'urgence de services d'assistance spécialisée. La CPP a aussi traité 1 124 plaintes du public, soit en les réglant à l'amiable soit en les faisant parvenir à la GRC pour qu'elle mène une enquête.

La CPP a reçu 197 demandes d'examen en 2006-2007 comparativement à 159 l'année précédente. Malgré cette hausse de 24 p. 100 des cas en attente d'examen, la CPP a réussi à éliminer son énorme arriéré et à appliquer une norme de service de 120 jours axée sur le rendement pour 80 p. 100 des nouveaux cas.

Cette année, la CPP a publié 48 rapports intérimaires contenant 184 conclusions, dont environ la moitié étaient défavorables. La plus grande partie de la contribution de la CPP aux améliorations apportées aux services de police et à la confiance du public envers la GRC résulte des recommandations constructives contenues dans ces rapports intérimaires. C'est dans ces rapports que la CPP remplit un aspect clé de son mandat en faisant ressortir les problèmes existants et en proposant des mesures correctives.

Par exemple, dans un rapport, la CPP a formulé un certain nombre de recommandations visant à limiter le recours à l'arme Taser aux incidents les plus graves. De même, dans un autre cas, la CPP a recommandé que les chiens policiers soient considérés comme des armes à impact pour qu'ils ne soient jamais utilisés à l'endroit de suspects qui se montrent simplement peu coopératifs ou récalcitrants.

Pour répondre aux préoccupations du public au sujet des enquêtes internes de la police, le président a proposé, en novembre, des modifications législatives donnant à la CPP davantage de pouvoirs en vue d'enquêter ou de déterminer qui doit enquêter sur des incidents graves mettant en cause la GRC. En outre, la CPP a lancé avec la GRC un projet pilote d'observateur indépendant.

Ce projet vise à évaluer la mesure dans laquelle la CPP formule des observations éclairées, professionnelles et opportunes relativement à l'impartialité de la GRC lorsque les actions de membres de la GRC ont causé des blessures graves ou la mort. L'observateur indépendant de la CPP est attentif et à l'écoute pour évaluer l'impartialité de l'enquête, mais ne fournit pas d'avis ni ne participe directement ou activement à aucune étape du processus d'enquête.

Une fois l'évaluation terminée, l'observateur indépendant de la CPP présente au président de la Commission un rapport confidentiel sur ses conclusions concernant les questions d'impartialité. Le président de la Commission présente (s'il y a lieu) un rapport confidentiel à la GRC sur les conclusions de l'observateur indépendant de la CPP.

Par suite d'un remaniement à la CPP, un nouveau secteur d'activité consacré à la recherche et à la politique stratégique s'est ajouté à l'organigramme. Le travail de fond requis pour établir une telle fonction a été fait, mais il faudra obtenir des ressources supplémentaires en prévision de la dotation en personnel dans ce secteur d'activité. En outre, la CPP aura encore besoin de 11,7 M$ sur trois ans au titre de « l'amélioration de l'intégrité des programmes ». Ce financement temporaire permettra à la CPP de confirmer les fonds supplémentaires requis et d'obtenir dans l'intervalle l'augmentation permanente correspondante auprès du Cabinet. À cette fin, une analyse de rentabilisation est en cours.

La CPP a poursuivi les efforts déployés l'année précédente en vue de créer un milieu de travail sain et respectueux en organisant une seconde enquête sur la satisfaction du personnel et une seconde retraite pour le personnel.

On est en train d'élaborer une politique et un programme de récompenses et de reconnaissance du mérite.

Les tableaux suivants donnent des précisions sur l'avancement des priorités énoncées dans le rapport de 2006-2007 sur les plans et les priorités.

<table>
<tr><th colspan="2">Priorité n° 1 – Réorientation des activités</th></tr>
<tr><td>Description

• Rationaliser les activités et tirer parti des gains de productivité en vue de créer la réserve diversifiée de compétences de base requise pour permettre l'évolution des rôles et des responsabilités.</td><td>Activités prévues

• Achever la modélisation des processus opérationnels de base.
• Trouver des occasions de fonctionner autrement et établir un plan d'action en vue du changement.
• Préparer des guides sur les processus opérationnels de base.
• Inventorier les compétences fondamentales de haut niveau requises à l'appui des processus opérationnels de base.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs de rendement

• Amélioration du service à la clientèle et de la satisfaction de la clientèle.
• Moins de fonctions auxiliaires administratives.
• Appui concret des services administratifs.
• Recrutement adapté à l'organisation.</td></tr>
<tr><td colspan="2">État d'avancement et résultats

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, la CPP a transféré la responsabilité du processus de « demande d'examen » de l'Unité des plaintes et de la liaison avec la collectivité, au bureau de Surrey, à l'Unité des examens et des enquêtes, à l'AC.

On est en train d'évaluer les processus des deux unités en vue d'améliorer la capacité de suivi et de reddition de comptes sur l'état d'avancement des enquêtes et des examens. Ce travail, appelé « processus de suivi des plaintes » est dirigé par le vice-président.

La CPP a commencé à inventorier de nouveaux moyens d'améliorer le service aux plaignants. À cette fin, la CPP a introduit de nouvelles procédures et pratiques, et de meilleures méthodes pour la coordination de l'examen des plaintes. Un mode d'acheminement plus efficient des demandes de renseignements par téléphone et un suivi amélioré des dossiers ont contribué à un service au public de meilleure qualité cette année.</td></tr>
</table>

Pour la première fois depuis sa création, la CPP n'a pas d'arriéré dans l'examen des dossiers. Pour éviter tout nouvel arriéré, la CPP a institué un certain nombre de pratiques qui sont autant de solutions à des problèmes endémiques depuis des années. L'Unité des examens et des enquêtes de la CPP a introduit une norme de service de 120 jours pour les nouveaux cas d'examen et a atteint son objectif concernant l'achèvement du rapport intérimaire ou final en 120 jours dans 80 p. 100 des cas.

Pour s'attaquer aux questions de recrutement et de maintien de l'effectif, l'Unité des examens et des enquêtes a élaboré une stratégie qui permettra la mise en œuvre d'un programme d'avancement des employés au sein de l'Unité. Conjugué à la révision des descriptions de poste des examinateurs-analystes, il en résultera une plus grande rigueur dans le travail des examinateurs-analystes et la définition des besoins en formation et perfectionnement, d'où des possibilités d'avancement favorisant le maintien de l'effectif et la satisfaction au travail.

On s'est documenté sur le niveau d'études et d'expérience des membres du personnel, et les résultats de cette recherche sont intégrés aux exigences en matière de dotation énoncées dans le plan des ressources humaines de la CPP.

Priorité n° 2 – Amélioration des activités	
Description	**Activités prévues**
• Gérer notre rôle dans le cadre et à l'appui de tout nouveau projet de loi découlant du rapport O'Connor.	• Étudier les recommandations du juge O'Connor et élaborer une stratégie. • Mener une analyse de rentabilisation et préparer une présentation au CT en vue d'un nouveau mandat.
• Gérer l'arriéré des dossiers.	• Achever le Projet 200.
• Améliorer le cycle de planification de l'organisation et la façon d'élaborer un plan stratégique.	• Faire un exercice de planification stratégique avec la nouvelle équipe de gestion. • Achever et appliquer intégralement le modèle de planification d'organisation axé sur la nouvelle orientation stratégique.

Indicateurs de rendement

- Organisation mieux placée pour remplir le mandat qui lui est conféré par la loi.
- Objectifs du Projet 200 atteints.
- Mise en place d'un plan stratégique axé sur une meilleure orientation à long terme pour la CPP.
- Présentation en temps opportun de rapports au Parlement et aux organismes centraux.
- Processus permettant d'intégrer pleinement la planification des ressources humaines, de la GI/TI et de l'organisation.

État d'avancement et résultats

Dans son rapport présenté au Parlement en décembre 2006, le juge O'Connor recommandait que les mécanismes actuels de reddition de comptes pour les activités de sécurité nationale de la GRC soient améliorés par l'expansion des pouvoirs conférés à la CPP. Pour donner suite à cette recommandation, la CPP a élaboré l'ébauche d'une loi type.

Pour mieux souligner sa nature civile et son indépendance vis-à-vis de la GRC, la CPP envisage l'introduction de nouvelles dispositions législatives par lesquelles elle ferait partie d'une nouvelle entité : le Conseil de révision des activités d'application de la loi de régime fédéral.

Intitulée la *Loi sur le Conseil de révision des activités d'application de la loi de régime fédéral,* la loi type proposée pour l'examen civil des services de police vise à rétablir l'équilibre entre la sécurité collective et les droits individuels. Elle prévoit plusieurs améliorations aux pouvoirs d'examen civils.

En novembre 2005, la CPP avait 363 révisions à faire. En octobre 2005, au moment de la nomination d'un nouveau président et d'un vice-président, l'élimination des arriérés est devenue une priorité pour la CPP et l'est restée tout au long de 2006-2007. En 14 mois, soit du 1er novembre 2005 au 31 décembre 2006, la CPP a fait environ 490 révisions, éliminant ses dossiers en souffrance pour la première fois en plus de 15 ans. Dès le début de 2007, seulement 87 dossiers restaient à traiter, dont 23 étaient en attente de réponse de la part du commissaire de la GRC.

Pour éviter tout nouvel arriéré, la CPP a introduit une norme de service pour les nouveaux cas de révision et a atteint son objectif concernant l'achèvement du rapport intérimaire ou final en 120 jours dans 80 p. 100 des cas. En fait, la durée moyenne de traitement des nouveaux dossiers a chuté à 91 jours par rapport à la moyenne de 527 jours enregistrée les cinq années précédentes.

Dans le monde en perpétuelle évolution qui est celui des services de police, la CPP doit pouvoir s'adapter au changement. Pour tenter de faire en sorte que le travail de la CPP demeure pertinent et valable, il est primordial d'élaborer un plan stratégique et de l'examiner régulièrement pour le modifier au besoin. Un exercice de planification stratégique a eu lieu en août 2006. Un plan stratégique a été préparé à cette occasion, qui est mis en œuvre depuis novembre 2006. Non seulement ce plan constitue le fondement de nos activités, mais il présente également nos priorités et nos objectifs. Il donne à la CPP et aux parties concernées une idée claire de notre orientation au cours des trois à cinq prochaines années.

Priorité n° 3 – Activités de relations externes	
Description	**Activités prévues**
• Dresser un plan en vue d'évaluer la satisfaction de la clientèle et les opinions à l'égard de l'examen civil afin de mieux répondre aux besoins des clients et de donner l'occasion au public canadien et aux parties intéressées d'influer sur la politique et les programmes.	• Concevoir une stratégie pour évaluer la satisfaction de la clientèle.
• Promouvoir la CPP et son mandat afin d'être en mesure de fournir un large éventail de services. • Se gagner une bonne réputation auprès du public.	• Établir une stratégie de sensibilisation ainsi qu'un plan de mise en œuvre (à l'intention des cadres et du personnel opérationnel).

Indicateurs de rendement

- Capacité d'évaluer l'opinion des Canadiens et des plaignants quant à l'efficacité des services offerts par la CPP.
- Capacité d'évaluer l'appui des Canadiens à l'égard de l'examen civil de la conduite de la GRC.
- Plus grande visibilité de la CPP auprès des Canadiens et d'autres parties intéressées.
- Meilleure connaissance du mandat de la CPP chez les Canadiens et les parties intéressées.
- Appui sans réserve du public à l'égard du rôle de la CPP en matière d'examen civil des membres de la GRC.
- Reconnaissance du rôle de chef de file de la CPP en matière d'examen civil de la conduite policière.

État d'avancement et résultats

Les activités précitées, amorcées dans une certaine mesure en 2006-2007, et en raison des priorités en concurrence ont été reportées pour l'achèvement en 2007-2008.

Le plan d'activités pour 2007-2008 prévoit la collecte de données par les moyens qui conviennent en vue de mesurer la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes. Il s'agirait de mener des enquêtes pour évaluer le degré de connaissance et de confiance du public à l'égard de la procédure globale relative aux plaintes. L'enquête effectuée dans un premier temps

fournira de l'information de base sur les connaissances et le degré de satisfaction du public au sujet de la CPP.

Le président et le vice-président ont rencontré des représentants de diverses collectivités pour mieux déterminer comment la CPP pourrait s'y prendre pour améliorer son efficacité. En 2006-2007, la CPP a lancé un plan d'action afin de mieux sensibiliser le public à la procédure relative aux plaintes dans diverses collectivités sous-représentées et de la rendre plus accessible, particulièrement aux membres des collectivités autochtones et ethnoculturelles.

Ces initiatives ont inclus la simplification de la forme de plaintes de la Commission et de sa traduction dans 12 langues. En outre, la CPP en a amélioré l'accès en prévoyant une capacité de télécommunications pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Autre initiative de la CPP cette année : un projet pilote entrepris en collaboration avec le Bureau du commissaire aux plaintes contre la police de la Colombie-Britannique en vue de déterminer la possibilité d'harmoniser le processus de réception des plaintes dans cette province et d'adopter une démarche commune en matière de communication avec le public au sujet de l'examen des services de police.

Priorité n° 4 – Amélioration de la gestion des TI/GI	
Description	**Activités prévues**
• Respecter les normes établies par le CT en ce qui concerne la Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI) en adoptant une approche planifiée.	• Souscrire aux recommandations en matière de GSTI/d'EMR.
• Améliorer la prestation des services de TI en collaboration avec Sécurité publique Canada.	• Établir et signer un protocole d'accord avec notre fournisseur de services de TI. • Faciliter le plan de stabilisation et obtenir les ressources matérielles/logicielles requises. • Préciser et satisfaire tous les besoins fonctionnels.
• Poursuivre le développement de l'espace de travail électronique afin de respecter nos obligations aux termes de la présentation au CT et en accroître l'usage au-delà des engagements initiaux.	• Introduire le concept de l'espace de travail électronique.
• Inventorier les améliorations à apporter aux produits de TI/GI actuels ou demander la création des produits et services requis pour faciliter l'exécution de programmes.	• Adopter un processus de lettre d'appel annuel afin d'identifier et de prioriser d'autres activités ou projets entrepris par la CPP.

Indicateurs de rendement

- Adhésion aux normes de l'ensemble du gouvernement pour que les actifs en TI soient pris en compte dans un cadre de gestion du risque convenable.
- Bonne capacité de répondre aux besoins de la CPP en matière de TI grâce à une approche planifiée et systémique.
- Stabilisation de l'environnement du système de synthèse d'analyses de gestion des plaintes.
- Augmentation de la dépendance à l'égard du système de gestion des dossiers (SGD) et de son usage pour Kingsclear.
- Usage accru du SGD par l'ensemble des employés de la CPP.
- Définition d'une approche planifiée afin que la CPP puisse travailler efficacement.

État d'avancement et résultats

Pour tenter d'améliorer la prestation de services de TI, un protocole d'entente énonçant les accords de travail à mettre en place pour la fourniture de services de technologie de l'information a été signé avec Sécurité publique Canada. La mise en œuvre du protocole d'entente et les activités de suivi connexes sont en cours.

À l'appui de l'enquête Kingsclear, des activités de gestion de l'information ont été entreprises pour permettre l'assimilation et l'analyse du volume important de données pertinentes provenant de la GRC et d'autres sources. Un système de gestion d'imagerie documentaire doté d'une capacité de recherche et d'extraction plein texte a été mis en place. Le système permet d'accéder rapidement, précisément et aisément à une information numérisée complète.

Également à l'appui de l'enquête Kingsclear, un système de soutien à l'analyse a été conçu sur mesure et mis en place; il enregistre les calendriers d'entrevues et les résultats des recherches et des entrevues effectuées par les équipes d'enquêteurs. Les deux systèmes combinés permettent aux analystes et aux enquêteurs de retrouver très aisément et rapidement des extraits précis et chronologiques dans toute la documentation pertinente, et les recherches et analyses connexes.

L'acquisition, à la fin de l'exercice 2006-2007, d'installations de vidéoconférence dans les bureaux de Surrey et d'Ottawa permettra une communication à la fois plus rapide et plus efficiente. Cela facilitera et favorisera les échanges d'information entre le Bureau des plaintes de Surrey (C.-B.) et l'Unité des examens et des enquêtes à Ottawa.

Un processus annuel de lettre d'appel a été lancé qui vise à inventorier et classer par ordre de priorité les autres projets ou activités que la CPP doit mener à bien. Toutefois, cette initiative a été interrompue, le poste de API étant vacant. Elle a repris récemment, depuis l'embauche d'un remplaçant.

Priorité n° 5 – Amélioration de la gestion des ressources humaines et de l'intégration à la planification d'activités	
Description	**Activités prévues**
• Créer un environnement où la gestion des ressources humaines et la planification d'activités vont de pair.	• Inventorier les connaissances et les compétences fondamentales actuelles. Définir les écarts actuels et futurs, et concevoir l'approche graduelle souhaitée pour réaliser les améliorations. Adopter la nouvelle conception organisationnelle.
• Créer un milieu de travail de choix; satisfaire les exigences de la LMFP et s'en faire le champion.	• Améliorer les relations patronales-syndicales en surveillant l'application des politiques relatives à la dotation et à la LEFP, en se faisant champion du processus informel de résolution de conflits et en s'assurant que les gestionnaires reçoivent une formation sur les activités liées à la LEFP, à la dotation, etc.

Indicateurs de rendement

- Intégration dans le processus annuel d'examen du rendement d'un plan de carrière complémentaire pour tous les employés.
- Connaissance des compétences et de l'expertise internes.
- Plans d'urgence pour l'obtention de l'expertise non disponible à l'interne.
- Milieu de travail de choix.

État d'avancement et résultats

On a remanié les programmes, politiques et pratiques de la CPP en matière de ressources humaines pour tenir compte des exigences et des valeurs énoncées dans la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP) et d'autres objectifs connexes à l'échelle du gouvernement.

Les rapports trimestriels sont présentés à la Commission de la fonction publique comme prévu et les commentaires reçus sont favorables à ce jour. La CPP a présenté en septembre 2006 un rapport sur l'application de la LMFP à l'Agence de la fonction publique du Canada.

Le travail se poursuit sur l'élaboration des politiques et programmes requis en matière de ressources humaines (conformément à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique,* à la *Loi sur la responsabilité fédérale* et à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique).*

Tous les employés occupant des postes de direction ont passé avec succès le questionnaire d'évaluation en ligne des connaissances sur les pouvoirs financiers délégués.

La CPP continue de participer à un forum patronal-syndical local, le président figurant parmi les coprésidents de ce forum. Au palier national, la CPP participe, avec un certain nombre de petits organismes, à un forum patronal-syndical chargé de résoudre des questions patronales-syndicales plus générales.

La CPP a poursuivi ses efforts en vue d'instaurer un milieu de travail dans lequel toutes les personnes sont traitées dans le respect et la dignité en donnant à tous ses employés une formation conçue pour favoriser un milieu de travail exempt de harcèlement. Un programme de récompenses et de reconnaissance du mérite est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, on est en train d'élaborer un plan stratégique en matière de ressources humaines destiné à compléter le nouveau plan stratégique de la CPP et un plan opérationnel relatif aux ressources humaines pour 2007-2008 et au-delà.

Priorité n° 6 – Enquête Kingsclear	
Description • Établir les faits et formuler, au besoin, les recommandations qui s'imposent à l'issue d'un examen des résultats de l'enquête menée par la GRC au sujet d'allégations de violence sexuelle au Centre de formation pour jeunes de Kingsclear, au Nouveau-Brunswick, et de l'enquête connexe de la GRC sur la conduite de l'un de ses membres.	**Activités prévues** • Interroger les témoins. • Rechercher les données brutes requises. • Analyser les données recueillies. • Préparer des rapports d'étape.
Indicateurs de rendement • Progresser selon le plan approuvé. • Présenter régulièrement des rapports d'étape. • Concevoir et livrer les produits requis dans les délais impartis.	
État d'avancement et résultats La CPP a lancé une enquête d'intérêt public sur les plaintes reçues en rapport aux enquêtes menées par la GRC au sujet d'allégations de violence sexuelle au Centre de formation pour jeunes de Kingsclear, au Nouveau-Brunswick. Les enquêteurs de la CPP ont commencé à interroger plaignants et témoins en septembre 2005 et ont examiné avec soin tous les faits pertinents obtenus à ce jour. Environ 150 interrogations officielles ont été effectuées au moment où l'enquête tire à sa fin. Tout au long de l'enquête, des rapports d'étape ont été affichés régulièrement sur le site Web de la CPP. En 2006-2007, 14 654 visiteurs ont lu les pages du site Web consacrées à l'enquête Kingsclear. Après avoir terminé son enquête, réuni et évalué les faits, la CPP est maintenant en mesure de présenter son rapport final. La CPP a fixé provisoirement à l'automne de 2007 la publication de son rapport au Nouveau-Brunswick.	

SECTION 2

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse selon l'activité de programme

Nota : Les modifications apportées aux énoncés du résultat stratégique, de l'activité de programme et de la description de l'activité de programme, pour les rendre plus clairs et simples, ont été approuvées en mai 2007.

Résultat stratégique

Les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont tenus publiquement responsables de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.

Activité de programme

Examen civil de la conduite des membres de la Gendarmerie royale du Canada dans l'exercice de leurs fonctions.

Description de l'activité de programme

La CPP examine les plaintes reçues du public au sujet de la conduite de membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans l'exercice de leurs fonctions. Lorsque les plaignants ne sont pas satisfaits de la façon dont la GRC traite leurs plaintes, ils peuvent demander un examen de leur cas à la CPP. À l'appui de ces examens, la CPP peut conduire des audiences et enquêtes; elle rend compte de ses constatations et formule des recommandations à l'intention du commissaire de la GRC et du ministre de la Sécurité publique.

Résultats prévus et résultats accomplis

1. Les constatations et recommandations de la CPP sont acceptées par le commissaire de la GRC.

2. Les recommandations de la CPP influent sur les politiques nationales de la GRC et sur la conduite de ses membres.

En 2006-2007, la CPP a publié 48 rapports intérimaires contenant 184 conclusions, moitié d'entre eux contraire.

Les recommandations de la CPP ne sont pas exécutoires, mais la GRC s'est engagée à donner suite à la majorité de ces recommandations. C'est ainsi que des membres de la GRC ont reçu une formation supplémentaire ou des directives opérationnelles pertinentes, et que des modifications importantes ont été apportées aux politiques et pratiques de formation de la GRC.

Appui aux priorités de la CPP

À elle seule, cette activité de programme de la CPP appuie toutes ses priorités. En effet, pour assurer un examen civil efficace des activités policières des membres de la GRC, la CPP doit agir sur plusieurs fronts : se donner un mandat clair; connaître les collectivités qu'elle dessert; utiliser des méthodes et outils de pointe; livrer en temps opportun des produits de qualité; se doter d'une infrastructure de gouvernance et de gestion solide.

Chacune des priorités définies pour la période visée par le rapport et pour les prochaines années à venir appuie ses besoins. La CPP s'efforcera de se rendre plus utile en faisant valoir l'intérêt d'une expansion de son mandat en matière d'élaboration des politiques et des lois. Elle élaborera un processus d'analyse de la rentabilisation en vue de renforcer la base de ressources requises pour améliorer l'intégrité des programmes. Elle lancera un programme de renforcement de la capacité de recherche et de gestion de l'information en vue de consacrer davantage de ressources à l'analyse des nouvelles tendances et de donner des avis au gouvernement en matière de stratégies. Elle élargira sa fonction d'action directe et de communication en ciblant les collectivités marginalisées et désavantagées, et continuera de favoriser un milieu de travail de choix.

SECTION 3

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Organigramme

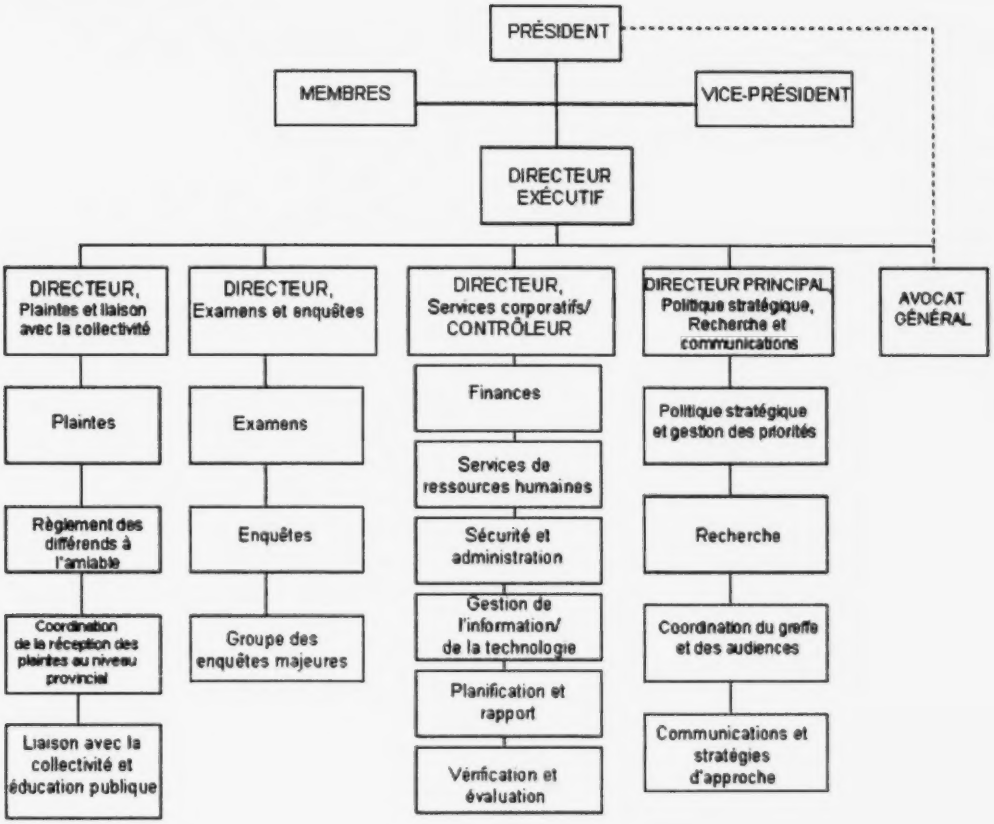

Président

Le président, qui est nommé par le gouverneur en conseil, est le chef de la direction générale et est membre de la CPP à temps plein. Il est nommé, par décret, par le gouverneur en conseil. Le président supervise les membres du personnel de la CPP et dirige leur travail. Le président actuel a été nommé en octobre 2005.

Le vice-président s'acquitte de ses fonctions à temps plein et relève du président. Ce dernier peut déléguer au vice-président tout pouvoir, obligation ou tâche qui lui est conféré, à l'exception du pouvoir de déléguer et de l'obligation de déposer un rapport annuel au Parlement.

Le président peut avoir un complément de membres nommés à temps plein ou à temps partiel qui peuvent être appelés à présider des audiences. Le directeur exécutif et le conseiller juridique relèvent également du président.

Vice-président

Le vice-président, qui est nommé par le gouverneur en conseil, fournit un appui au président. Il peut être appelé à entreprendre des projets spéciaux. Le président lui a confié la responsabilité pour l'élimination de l'arriéré, mis en œuvre des normes de services fondées sur la performance; et de la préparation et de la présentation des rapports intérimaires et finals requis après examens, enquêtes et audiences, y compris les conclusions et les recommandations qui y figurent.

Membres

Les membres de la CPP sont nommés à temps partiel, par décret, par le gouverneur en conseil de chaque province et territoire utilisant par contrat les services de police de la GRC, à l'issue de consultations avec le Ministre ou d'autres représentants élus responsables des affaires policières de la province ou du territoire visé. Actuellement, la CPP ne comprend aucun membre nommé à temps partiel.

Directeur exécutif

Le poste de directeur exécutif est un poste permanent, classé au niveau EX, qui relève du président et seconde celui-ci. Le titulaire du poste doit faire preuve de leadership. Il est responsable de l'orientation stratégique et du contrôle des ressources, des opérations, de la gestion et de l'infrastructure administrative de la CPP; de l'examen, de l'évaluation, de la rationalisation et de l'évolution des politiques et procédures, de façon suivie. En outre, il s'occupe du cadre de gestion et de la stratégie de prestation des services; du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication; des liens constructifs avec la GRC et les provinces et territoires. Enfin, il fournit des conseils au président au sujet de questions d'ordre administratif.

Avocat général

Le poste d'avocat général est un poste permanent classé au niveau LA, qui relève du président en qualité d'avocat et du directeur exécutif pour les questions d'ordre administratif. L'avocat général gère l'Unité des services juridiques; il donne conseils, opinions et avis spécialisés d'ordre juridique aux employés de la CPP.

Rendement financier

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues avec les dépenses réelles (y compris les ETP)

Ce tableau présente une comparaison du budget principal des dépenses, des dépenses prévues, du total des sommes autorisées et des dépenses réelles de l'exercice financier 2006-2007 ainsi que l'historique des dépenses réelles. S'il y a lieu, justifier les écarts positifs ou négatifs entre les catégories.

(000 $)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	4 820	5 830	6 303	6 466	6 193	6 626
Total	4 820	5 830	6 303	6 466	6 193	6 626
Moins : Revenus non disponibles			S/O		S/O	
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	580	594	S/O	870	870	870
Dépenses ministérielles totales	5 400	6 424	6 303	7 336	7 063	7 496
Équivalents à temps plein	44	44	44	44	44	44

Tableau 2 : Ressources par activité de programme (000 $)

2006-2007									
	Budgétaire							Plus : Non budgétaire	
Activité de programme	Fonctionnement	Capital	Subventions	Contributions et autres transferts de paiements	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Rentrées disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	Total
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions									
Budget principal des dépenses	6 303				6 303		6 303		6 303
Dépenses prévues	6 466				6 466		6 466		6 466
Total des autorisations	6 881				6 881		6 881		6 881
Dépenses réelles	6 626				6 626		6 626		6 626

Tableau 3 : Postes votés ou législatifs
(000 $)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2006-2007			
		Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
80	Dépenses de fonctionnement	5 615	5 778	5 578	6 011
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires	688	688	615	615
	Total	**6 303**	**6 466**	**6 193**	**6 626**

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

	2006-2007 Dépenses réelles (000 $)
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	580
Cotisations de l'employeur aux primes du régime d'assurance des fonctionnaires et coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exclusion des fonds renouvelables)	290
Total 2006-2007 Services reçus à titre gracieux	**870**

Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations

Réponse aux comités parlementaires
Résumer brièvement le contenu des rapports et ajouter un lien donnant accès à la réponse du ministère. (Si aucune recommandation n'a été reçue, il faut aussi le signaler.) Le cas échéant, en faire état dans le RMR.
S/O
Réponse au vérificateur général (y compris au commissaire à l'environnement et au développement durable)
Résumer brièvement le contenu des chapitres de rapports et ajouter un lien donnant accès à la réponse du ministère. (Si aucune recommandation n'a été reçue, il faut aussi le signaler.) Le cas échéant, en faire état dans le RMR.
S/O
Vérifications externes (Nota – Il s'agit d'autres évaluations faites par la Commission de la fonction publique du Canada ou par le Bureau du commissaire aux langues officielles.)
Indiquer le nom de la vérification (le cas échéant, faire état dans le RMR des conclusions pertinentes et ajouter les hyperliens connexes.)
S/O
Vérifications ou évaluations internes
Nom de la vérification ou de l'évaluation (le cas échéant, faire état dans le RMR des conclusions pertinentes et ajouter les hyperliens connexes). En cas d'écart par rapport au RPP, veuillez justifier.
S/O

Tableau 7 : Politiques sur les voyages

Étape 1 : Comparaison avec les *Autorisations spéciales de voyager* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Politique sur les voyages de la Commission des plaintes du public contre la GRC La Commission des plaintes du public contre la GRC respecte les *Autorisations spéciales de voyager* du Secrétariat du Conseil du Trésor.
Fondement : S/O
Portée : S/O
Principales différences visant les dispositions de la politique : S/O
Principales répercussions financières des différences : S/O

Étape 2 : Comparaison avec la *Directive sur les voyages*, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Politique sur les voyages de la Commission des plaintes du public contre la GRC La Commission des plaintes du public contre la GRC respecte les *Autorisations spéciales de voyager* du Secrétariat du Conseil du Trésor.
Fondement : S/O
Portée : S/O
Principales différences visant les dispositions de la politique S/O
Principales répercussions financières des différences : S/O

Tableau 8 : Tableaux financiers ministériels

Énoncé de la responsabilité de la direction (non vérifié)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Ministère. La direction a préparé les états financiers conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information contenue dans ces états financiers. Une partie de cette information est fondée sur les meilleurs jugements et estimations de la direction et elle tient compte, comme il se doit, de l'importance relative. Afin de satisfaire à ses obligations redditionnelles, la direction tient à jour un ensemble de comptes qui garantit l'enregistrement centralisé des opérations financières du Ministère. L'information financière sur le Commissaire contenue dans le Rapport sur les résultats du Ministère et utilisée aux Comptes publics du Canada concorde avec les présents états financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne destiné à garantir, avec une certitude raisonnable, que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, suivant le règlement de la Commission et les règlements en vigueur et dans les limites des autorisations parlementaires, et que ces opérations sont enregistrées comme il convient pour pouvoir rendre compte de l'usage des fonds publics. La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données de ses états financiers en choisissant avec soin du personnel qualifié, en lui offrant la formation et le perfectionnement requis, en répartissant des arrangements qui assurent une répartition adéquate des responsabilités, et en adoptant des programmes de communication visant à assurer la compréhension des réglementations, des politiques, des normes et des responsabilités de la gestion au sein de toute la Commission.

Les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.

Paul E. Kennedy
Président

Date : August 10, 2007

Helen Boudreau
Agent principal des finances

Date : August 9, 2007

État de la situation financière (non vérifié)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

Au 31 mars (en dollars)	**2007**	2006
Actif		
Actif financier		
Comptes débiteurs et avances (Note 4)	**130 113**	114 511
Actif non financier		
Immobilisation corporelle (Note 7)	**79 501**	-
Total de l'actif	**209 614**	114 511
Passif et avoir du Canada		
Passif		
Créditeurs et frais courus	**227 057**	195 984
Vacances et congés compensatoires	**171 182**	155 749
Indemnités de départ des employés (Note 4)	**659 549**	603 738
Total du passif	**1057 788**	955 471
Avoir du Canada	**(848 174)**	(840 960)
Total du passif et de l'avoir du Canada	**209 614**	114 511

Il n'y a pas de passif éventuel ou d'obligation contractuelle à rapporter.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

Pour l'exercice achevé le 31 mars (en dollars)	**2007**	2006
Avoir du Canada, au début de l'exercice	**(840 960)**	(725 887)
Coût de fonctionnement net	**(7586 572)**	(6557 108)
Crédits de l'exercice utilisés (Note 3)	**6625 588**	5830 125
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	**83 770**	17 910
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 6)	**870 000**	594 000
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice	**(848 174)**	(840 960)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non vérifié)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

Pour l'exercice achevé le 31 mars (en dollars)	**2007**	2006
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	**4194 240**	3770 168
Services professionnels et spéciaux	**2071 538**	1561 198
Installations	**587 078**	388 086
Équipement	**288 966**	176 015
Information	**104 561**	90 338
Communication	**98 761**	97 050
Services publics, fournitures et approvisionnements	**97 103**	106 534
Déplacements et réinstallations	**64 430**	110 969
Location d'équipement	**57 536**	193 647
Réparations	**22 354**	56 503
Autres	**5**	6 600
Total des dépenses	**7586 572**	6557 108
Coût de fonctionnement net	**7586 572**	6557 108

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

Pour l'exercice achevé le 31 mars (en dollars)	**2007**	2006
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	**7586 572**	6557 108
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 6)	**(870 000)**	(594 000)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	**15 602**	97 238
(Augmentation) diminution du passif	**(102 317)**	(212 311)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**6629 857**	5848 035
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 7)	**79 501**	-
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**79 501**	-
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**(6709 358)**	(5848 035)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

1. Mandat et objectifs

La Commission des plaintes du public contre la GRC (CPP) est un organisme fédéral qui reçoit et examine les plaintes du public au sujet de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de toute fonction accomplie aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. La Commission est entièrement indépendante de la GRC. Le mandat de la CPP, défini dans la partie VII de la *Loi sur la GRC,* peut être résumé comme suit :

- recevoir les plaintes du public concernant la conduite de membres de la GRC;
- procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leur plainte par la GRC;
- convoquer des audiences et mener des enquêtes;
- énoncer des conclusions et formuler des recommandations

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par la Commission. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

2. Principales conventions comptables (suite)

(d) Dépenses

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût es

(e) Avantages sociaux futurs

i ***Prestations de retraite :*** Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'ex

ii ***Indemnités de départ*** : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les ga

(f) Débiteurs

Les comptes débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les comptes débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans
Véhicules automobiles	3 ans
Améliorations locatives	La période restante au bail ou la vie utile de l'amélioration

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif pour Ies indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles (énumérez au besoin). Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les raiustements deviennent nécessaires. ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

3. Crédits parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Commission diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2007	2006
Coût de fonctionnement net	**7 586 572**	6 557 108
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(870 000)**	(594 000)
Remboursements/rajustements de dépenses des exercices précédents	**598**	-
Indemnités de départ des employés	**(55 812)**	(127 117)
Vacances et congés compensatoires	**(15 432)**	-
Réduction pour des frais payés à Justice Canada n'affectant pas les Crédits	**(99 839)**	(5 866)
	(1 040 485)	(726 983)
Adjustments for items not affecting net cost of operations but affecting appropriation:		
Add (Less):		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**79 501**	-
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**6 625 588**	5 830 125

(b) Crédits fournis et utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Dépenses des programmes - Crédit 85	**5,615,000**	4,164,000
Crédit supplémentaire 85a	**371,200**	-
Crédit supplémentaire 85b	**-**	-
Transfert du CT - Crédit 5	**167,254**	1,166,432
Transfert du CT - Crédit 10	**-**	251,822
Transfert du CT - Crédit 15	**40,000**	-
Mandats spéciaux du gouverneur général	**-**	284,969
	6,193,454	5,867,223

Moins:		
Crédits annulés	**(182,149)**	(633,796)
	6,011,305	5,233,427
Ajouter: Montants statutaires		
Contributions au régime d'avantages des employés	**614,283**	596,698
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**6,625,588**	5,830,125

3. Crédits parlementaires (suite)

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement	6,709,358	5,848,035
Revenu non disponible pour dépenser	-	-
	6,709,358	5,848,035
Variation de la situation nette du Trésor:		
Remboursements/rajustements de dépenses des exercices précédents	598	-
(Augmentation) Diminution des débiteurs	(15,602)	(73,187)
Augmentation (diminution) des créditeurs	31,073	61,138
Réduction pour des frais payés à Justice Canada n'affectant pas les Crédits	(99,839)	(5,866)
Autres rajustements	-	5
	(83,770)	(17,910)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	6,625,588	5,830,125

4. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges présentées ci-dessous correspondent à environ 2,6 fois les cotisations des employés.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006-2007 les charges s'élèvent à 452 726 $ (441 557 $ en 2005-2006). Les charges présentées ci-dessous correspondent à environ 2,2 fois (2,6 en 2005-06) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. On calcule l'obligation accumulée à la fin de l'année au titre des prestations en multipliant un ratio (23,2 % en 2006 et 23,64 % en 2007) par la charge salariale brute du Ministère assujettie aux indemnités de départ, ce qui correspond à la charge salariale associée aux employés nommés pour une période indéterminée. Les ratios sont déterminés par le Secrétariat du Conseil du Trésor . Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2,007	2,006
Obligation accumulée au titre des indemnités au début de l'exercice	**603 738**	476 622
Charge pour l'exercice	**100 203**	127 833
Indemnités versées pendant l'exercice	**(44 392)**	(717)
Obligation accumulée au titre des indemnités à la fin de l'exercice	**659 549**	603 738

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

5. Débiteurs et avances

(en dollars)	2007	2006
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	129 313	113 711
Avances aux employés	800	800
Total débiteurs et avances	**130 113**	**114 511**

6. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

(a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Commission reçoit gratuitement des services d'autres ministères. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la Commission :

(en dollars)	2,007	2,006
Installations	580 000	386 000
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	290 000	208 000
Total	**870 000**	594 000

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Commission.

7. Immobilisations corporelles

(en dollars) coût	2007 Soldes d'ouverture	Acquisitions	Transfer d'immobilisations	2007 Soldes de fermeture
Améliorations locatives	-	79 501	-	79 501
Total des coûts	-	**79 501**	-	**79 501**

Amortissement accumulé	2007 Soldes d'ouverture	Amortissement	Transfer d'immobilisations	2007 Soldes de fermeture
Améliorations locatives	-	-	-	-
Total se l'amortissement accumulé	-	-	-	-

Valeur comptable nette	2007 Soldes d'ouverture	Variation nette	Transfer d'immobilisations	2007 Soldes de fermeture
Améliorations locatives	-	79 501	-	79 501
Total net book value	-	**79 501**	-	**79 501**

Note: Les améliorations locatives ont été capitalisées le 31 mars 2007. En conséquence, aucune charge d'amortissement n'a été enregistrée pour l'exercice.

SECTION 4

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Contacts et site Web

Par courriel :

plaintes@cpc-cpp.gc.ca (pour déposer une plainte)
org@cpc-cpp.gc.ca (renseignements généraux)

Par téléphone :

Partout au Canada et aux États-Unis : 1-800-665-6878
ATS : 1-866-432-5837

Par télécopieur :

613-952-8045 (Ottawa)
(604) 501-4095 (Surrey)

Par courrier :

7337 137 Street
Suite 102
Surrey BC
V3W 1A4

Internet :

http://www.cpc-cpp.gc.ca/

Dispositions législatives

La CPP et la GRC sont conjointement responsables de l'application de la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (S.R., chap. R-10, partie VII).

De plus, la CPP est responsable devant le Parlement de l'application des parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (S.R., chap. R-10, parties VI et VII).

Publications récentes

Rapports annuels
1988-1989 à 2006-2007